

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Postulat
Titre :	En temps de canicule, l'accès à l'eau doit être favorisé
Initiant-e:	Alice Genoud

Résumé :

Texte libre / argument :

Les canicules qui se sont abattues sur notre région cet été ont montré l'importance de disposer de lieux permettant au plus grand nombre de se rafraîchir.

Les piscines sont devenues des lieux essentiels pour de nombreux·ses Lausannois·es. Elles permettent de se rafraîchir tout en restant à l'extérieur et de profiter des bienfaits d'une activité physique douce, particulièrement appréciable lors des périodes de fortes chaleurs.

Si les piscines ont enregistré des pics de fréquentation cet été, de nombreuses personnes n'ont toutefois pas pu en profiter pour des raisons financières. Pour une famille de quatre personnes, une entrée à la piscine coûte 18 francs (6 francs par adulte et 3 francs par enfant), un montant qui peut constituer un frein important pour les familles aux revenus modestes.

Les quatre piscines dites « de quartier » sont certes déjà gratuites, mais leur capacité limitée ne leur permet pas, à elles seules, de répondre à la forte demande lors des épisodes de canicule.

Rendre l'ensemble des piscines lausannoises gratuites pendant les périodes de canicule permettrait ainsi à toutes et tous, notamment aux familles et aux personnes en situation de précarité, d'accéder à ces îlots de fraîcheur. Cette mesure offrirait une solution simple et bienvenue pour mieux faire face aux fortes chaleurs, qui sont appelées à devenir plus fréquentes et plus intenses avec le changement climatique.

Le présent postulat invite donc la Municipalité à étudier l'opportunité d'offrir la gratuité des piscines pendant les périodes de canicule.

Lausanne, 1^{er} septembre 2026

Alice Genoud

Romane Benvenuti